



Incapacité de travail et invalidité assurance acmn

Par **murielleeduc**, le **13/01/2016** à **20:24**

bonjour, en arret maladie depuis novembre 2014 je suis assurer a 100% sur mon pret immobilier l'assurance devait me prendre en charge pour incapacité a compter du 04/02/15 a leur demande j'ai passer une expertise medicale en mars 2015, avril 2015 il m'envoie le refus en specifiant que j'etais apte a reprendre au 01/01/15, que je conteste il me reconvoque a une deuxième expertise (médicale et non pas une expertise contradictoire) avec le meme medecin expert, avril 2015 medecin conseil cpam arret justifié, j'ai fournie divers certificat d'inaptitude a toutes activites professionnelles, en aout je passe la deuxième expertise avec pour conclusion maladie consolidé en juin, alors que je suis toujours en arret maladie, que je conteste, decembre 2015 je passe en invalidité categorie 2 je leurs transmet le document de notification et refuse de la prendre en consideration car il me propose un compromis d'arbitrage pour l'incapacité, avant de traiter mon dossier d'invalidité. avez til le droit de m'imposer a la deuxième expertise le meme medecin ? celle ci ne devait pas etre une expertise contradictoire ? et non pas une expertise simple comme la premiere